

Bureau du 11 juin 2001

Décision n° 2001-0003

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Acquisition d'une parcelle située avenue du Casino et appartenant à M. Plagneux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de l'avenue du Casino à La Tour de Salvagny, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 600 mètres carrés environ à détacher de la propriété de monsieur Plagneux et située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Plagneux taiterait au prix de 60 000 F, soit 100 F par mètre carré de terrain, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition ainsi que des frais évalués à 5 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,